

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le service des publics - Signature de conventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Les activités proposées par le service des publics permettent à de nombreux visiteurs, notamment au public scolaire, de fréquenter régulièrement le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

65 260 visiteurs dont 11 000 élèves ont été accueillis au Musée en 2008.

Dans le cadre de la valorisation des collections égyptiennes, gallo-romaines et beaux-arts, le service des publics organise des visites guidées et des visites-ateliers pour le public scolaire et des ateliers plastiques pour le jeune public les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Ces ateliers nécessitent l'achat d'importantes fournitures (argile, tesselles, peintures, encres...). Des actions de sensibilisation sont également mises en place avec les accueils de loisirs (Francas, maisons de quartier...).

Chaque dimanche, le musée propose des visites commentées gratuites sur les collections permanentes ou sur les expositions temporaires.

Durant les expositions temporaires, le Musée est ouvert en nocturne le jeudi soir avec une programmation spécifique de conférences ou de visites.

Le musée développe des projets avec les publics des quartiers. L'exposition de photographies «Rêves de femmes» inaugurée le 8 mars 2009, est un bel exemple de collaboration avec les Espaces Solidaires de Planoise et de Clairs-Soleils et «Solidarité femmes».

Cette année encore, le Musée s'associe aux manifestations nationales.

Pour l'édition 2009 de «La nuit des Musées», soirée de très grande affluence (1 100 visiteurs), un concert a été organisé en partenariat avec le Conservatoire du Grand Besançon. Des animations seront également proposées pour les Journées du Patrimoine.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait part de son intention d'attribuer une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2009 pour soutenir les activités du service des publics du Musée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat à intervenir ayant pour objet la mise en oeuvre des différentes activités du service des publics,

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer ces activités.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2009.